

Vie pratique

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Appendix**

Zeitschrift: **Généralions : aînés**

Band (Jahr): **33 (2003)**

Heft 12

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



J.-C. Curchod

Ce mois... dans Vie pratique

- 31 Entretien**
Pascal Couchepin
sous le feu des questions
- 36 Pro Senectute**
Equilibre et mobilité
- 38 Sexologie-Droits**
- 39 Assurances**
Accords bilatéraux
et assurance maladie
- 41 Info Seniors**
Problèmes de solitude
- 42 Agenda**
- 44 Genève-OCPA**
- 45 Dans les cantons**

Pascal Couchepin

«Impossible de réduire les coûts de la santé!»

■ **Allongement de l'âge de la retraite, diminution des rentes du 2^e pilier, augmentation des primes de l'assurance maladie. Autant de sujets qui font grincer des dents les actifs et énervent les retraités. Ministre en charge des affaires sociales, Pascal Couchepin explique les décisions du Conseil fédéral.**

Depuis qu'il a repris le Département de l'intérieur au début de l'année, Pascal Couchepin a soulevé des vagues de protestations. Le 20 septembre dernier, plus de 30 000 personnes, tous âges confondus, ont manifesté dans les rues de la capitale pour dénoncer sa politique. Aux yeux des syndicats et des partis de gauche, il est l'homme

du démantèlement social, «Sa Majesté» ou «Couchepin I^{er}».

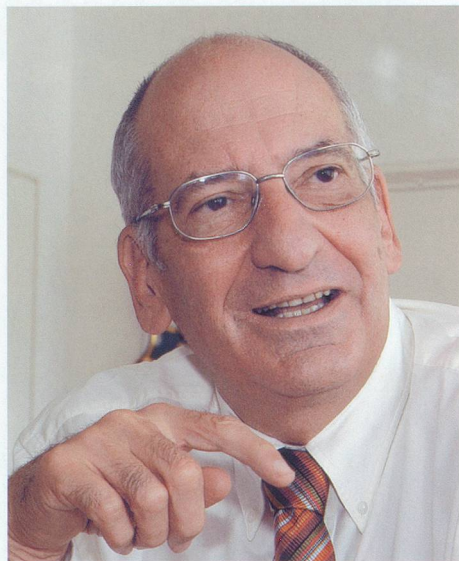
Nous avons souhaité rencontrer Pascal Couchepin, afin de lui poser des questions sur sa politique sociale. Il nous a reçus dans son bureau, situé à un saut de puce du Palais fédéral. Un bureau sobre et fonctionnel, plutôt dépouillé. Au mur, il a remplacé la photo d'une

manifestation féministe chère à Ruth Dreifuss par un tableau représentant le vignoble du Lavaux, avec une ouverture sur le Valais.

– Monsieur le Président, selon les statistiques, 46% des retraités vivent avec moins de 3000 francs par mois et 26% avec moins de 2000 francs. Ne trouvez-vous pas que c'est indécent pour notre pays?

– Je crois qu'il faut compléter ces chiffres par le revenu disponible. La volonté du peuple

Entretien



suisse a toujours été de ne jamais laisser une personne âgée dans le dénuement. Pour cela, il y a différents instruments à disposition.

– Vous faites allusion aux prestations complémentaires?

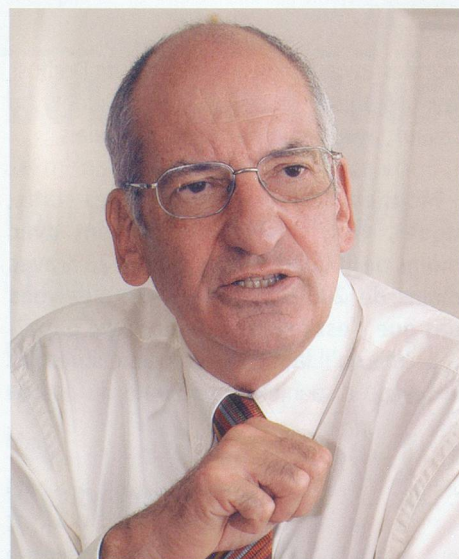
– Evidemment!

– Le problème, c'est que pour en bénéficier, on doit les demander.

– Oui, et alors?

– On sait que les bénéficiaires, par manque d'information ou par fierté, renoncent parfois à ces prestations. Ne devraient-elles pas être automatiques?

– Entre l'automatisme et la situation actuelle, il y a une solution intermédiaire que j'ai appliquée quand j'étais président de la commune de Martigny. Sur la base des revenus fiscaux, nous prenions contact avec un certain nombre de personnes qui, visiblement y



auraient eu droit, mais qui y renonçaient. J'ai rarement vu quelqu'un y renoncer par pure volonté.

AVS garantie

– La 11^e révision l'AVS est sous toit et on vous présente souvent comme l'homme qui démantèle les acquis sociaux. Comment ressentez-vous cela?

– Depuis que je fais de la politique, certains partis parlent de démantèlement de l'Etat social. Cela fait donc partie du fonds de commerce de la propagande électorale. La réalité, c'est que la 11^e révision de l'AVS, qui d'ailleurs a été préparée en grande partie par M^{me} Dreifuss, a soudainement changé de caractère aux yeux de certains, dès que j'en ai pris la direction. Il est vrai que comme M^{me} Dreifuss, j'aurais souhaité un assouplissement des règles de la retraite anticipée. Le premier souci d'un ministre des affaires sociales c'est de tenir les promesses faites, soit de financer les retraites à long terme. Avec la 11^e révision, plus une augmentation de 1% de la TVA, l'AVS sera garantie jusqu'en 2015. Les fossoyeurs du système sont ceux qui veulent ignorer la réalité et qui conduiront un jour à une explosion si on ne prend pas les décisions nécessaires.

– Avec les nouvelles décisions concernant les retraites anticipées, les femmes se sentent flouées. Seules celles nées entre 1948 et 1952 bénéficieront d'un petit sucre.

– Il faut voir les choses telles qu'elles sont. Dans toute la législation, on réalise l'égalité des sexes. Un principe d'application veut qu'hommes et femmes bénéficient de la retraite en même temps. Il y a un régime de transition plus favorable, pour un certain nombre de femmes. C'est évidemment quelque chose de négatif pour celles qui sont touchées, mais en fonction d'un principe positif voulu par les femmes, voulu par M^{me} Dreifuss, voulu par tous, à savoir l'égalité hommes et femmes.

– En sachant que le peuple devra se prononcer suite au référendum lancé par les socialistes, dans quel délai la 11^e révision de l'AVS entrera-t-elle en vigueur?

– En principe en 2005.

– Et si le référendum est accepté par le peuple?

– En ce cas-là, il faudra que le Conseil fédéral et les Chambres revoient leur copie. Le plus gros problème interviendrait dans le cas où le

référendum serait accepté et la TVA refusée. Dans ce cas-là, nous aurions un gros problème.

Age de la retraite

– Vous avez annoncé qu'il faudrait élever l'âge de la retraite dès 2025. On ne comprend pas très bien cette volonté, aujourd'hui. Les quinquagénaires sont mis à la retraite ou à la porte et on leur dit qu'il faudra travailler jusqu'à 67 ans. Il y a là une contradiction.

– Je crois que les gens ont raison de dire qu'il y a un problème. C'est pour cela qu'il faut prendre ce genre de décision suffisamment tôt. Pour que l'ensemble de la société se réoriente, que les entreprises prennent conscience du potentiel extraordinaire que représente l'expérience de ces personnes plus âgées et qu'il y ait une révision de la tendance des années 85 à 95 où l'on prônait la mise à la retraite anticipée. Cela étant dit, il faut rappeler que la Suisse est l'un des pays au monde où la différence entre l'âge de retraite réel et l'âge de retraite légal est la plus faible.



– Pour autant que l'on soit élu, jusqu'à quel âge peut-on rester au Conseil fédéral?

– Il n'y a pas d'âge limite. Par contre, il y a une durée de mandat qui fait qu'au bout d'un certain nombre d'années, il faut laisser la place à d'autres. Ne serait-ce que parce que quand on a fait ce job éprouvant et stressant, on ne peut pas rester dix ans dans le même département. Je suis d'avis qu'il faudrait pouvoir changer de département tous les quatre ans.

– Cela signifie que vous allez changer de département à chaque législature ?

– J'estime qu'après quatre ou cinq ans, on a un peu épuisé la capacité d'innovation, alors il serait bon de changer !

– Lorsque vous aurez quitté vos fonctions de conseiller fédéral, reprendrez-vous une activité ?

– Je renoncerais à gagner ma vie, mais je continuerais à travailler. Je me suis engagé récemment, en parlant à une association de malvoyants, à lire des livres sur cassettes. Je n'imagine pas que la retraite est synonyme de farniente.

Espérance de vie et 2^e pilier

– Passons au problème du 2^e pilier. On accuse le Conseil fédéral de faire le jeu des assurances, qui veulent notamment diminuer les rentes surobligatoires aux dépens des retraités. Comment réagissez-vous à ces accusations ?

– Le modèle Winterthur n'a pas été approuvé par le Conseil fédéral, mais par les offices spécialisés. Le Conseil fédéral a ensuite refusé de désavouer ces offices, simplement parce qu'il n'a aucune base légale pour le faire. En désavouant des gens qui ont fait leur travail conformément au droit et à leur conscience, on aurait créé l'insécurité. Le grand problème qui nous préoccupe, c'est l'espérance de vie. La question concrète est la suivante: lorsque vous acceptez quelqu'un à 30 ans dans le 2^e pilier, de quelle espérance de vie devez-vous tenir compte ?

– Les futurs assurés vont perdre de leur pouvoir d'achat et enregistrer un manque à gagner au niveau des rentes ?

– C'est évidemment faux, parce que, d'après le calcul de la Winterthur, ils recevront la même somme d'argent. En réalité, il n'y aura pas de baisse, mais le capital sera réparti sur une plus longue durée.

– Au cours des belles années, il n'a jamais été question de rehausser le taux minimal qui était fixé à 4%. Aujourd'hui, alors que l'on connaît des difficultés conjoncturelles, on l'a abaissé à 3,25%, puis à 2,25% dès le 1^{er} janvier prochain. Est-ce un yoyo qui ne fonctionne que dans un sens ?

– Il est certain que le yoyo, comme vous l'appellez, ira dans les deux sens. Cela étant, il y a parfois eu répartition des gains supplémentaires, qui camouflait le problème de fond posé par l'augmentation de l'espérance de vie. Maintenant que ces gains supplémentaires



«Je n'imagine pas que la retraite est synonyme de farniente.»

ont disparu, éclate la vérité des chiffres qui démontre que le taux de conversion était trop élevé.

– Aujourd'hui, une veuve touche 60% des rentes de son mari décédé. Or, cela ne fonctionne pas dans l'autre sens. Au décès d'une employée retraitée, qui aurait cotisé au 2^e pilier, son veuf ne va rien toucher. Trouvez-vous cela normal ?

– Non, ce n'est évidemment pas conforme au principe de l'égalité des sexes. C'est un problème sur lequel il faudra se pencher lors de la révision de la LPP.

Réduire les coûts de la santé

– Parlons des assurances maladie. Entre 1997 et 2002, les primes ont augmenté de 40% et les coûts de la santé de 28%. Peut-on espérer qu'à court ou moyen terme on trouvera une solution pour simplement équilibrer ces coûts ?

– J'ai toujours dit qu'il faut faire tout ce qui est possible pour réduire la rapidité de la

croissance, mais je ne pense pas qu'il est possible de réduire le coût de la santé. Si on veut garder un système social de qualité accessible à tous, il faut mettre en place des mécanismes et cela prend un certain nombre d'années pour freiner la hausse. Réduire les coûts est impensable, sauf à prendre des mesures antisociales.

– Peut-on imaginer trouver un équilibre, avec des primes stables ?

– Non, je ne pense pas que les primes resteront stables si les coûts augmentent. Les primes croissent généralement encore un peu plus vite que les coûts, puisque, avec une certaine sagesse, la loi prévoit que les compagnies doivent avoir 15% de réserves.

– Vous avez renoncé à présenter et à commenter les augmentations de primes. Est-ce que vous craignez la vindicte populaire ?

– J'ai renoncé à les présenter parce que l'on donnait le sentiment que c'était le Conseil fédéral qui décidait de l'augmentation des

primes, alors que c'est le marché. La présentation des primes relève du domaine des compagnies d'assurances, qui sont responsables de faire leurs calculs. Mais il est évident que je parlerai aussi, au cours des mois à venir, des augmentations des coûts de la santé et des moyens de limiter cette augmentation.

– **Quel est votre sentiment sur l'avenir des assurances sociales. Sont-elles solides ou vont-elles exploser ?**

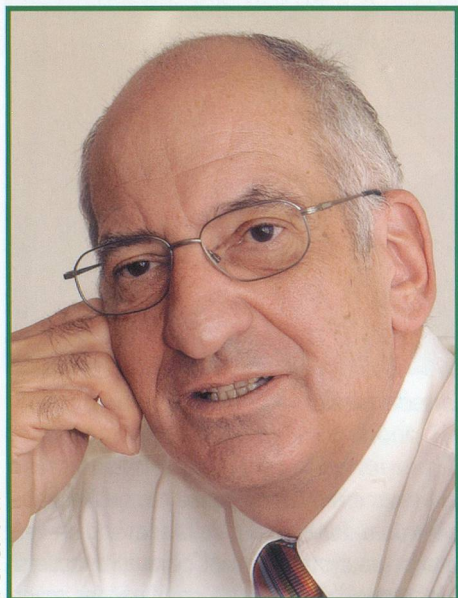
– En ce qui concerne la prévoyance vieillesse, on savait depuis des années que la bombe démographique allait éclater. On l'a nié et on voit que ça ne sert à rien de nier la réalité, elle vous saute au visage à un certain moment. Ma volonté est d'aborder les problèmes, même difficiles, avec clarté. En ce qui concerne l'assurance maladie, notre système a de grandes qualités, il a comme tous les systèmes de santé dans le monde, un point faible: avec l'amélioration des techniques

médicales et l'augmentation de l'âge et aussi peut-être une certaine habitude consumériste, les coûts augmentent massivement. Ou on l'accepte en diminuant les dépenses ou on le refuse et il faut dire comment. Pour moi, le seul moyen c'est d'introduire un peu plus de concurrence et un peu plus de responsabilité. Mais, et il s'agit d'un principe de base, l'assurance doit être sociale, solidaire et de qualité.

Propos recueillis par Jean-Robert Probst

Pascal Couchepin

répond à nos lecteurs



J.-C. Curchod

■ **De nombreux lecteurs de *Général* ont envoyé les questions qu'ils désiraient poser à Pascal Couchepin. Nous en avons sélectionné une douzaine, que nous lui avons soumises.**

Dans le privé, les cotisations employés-employeurs sont égales. Dans la fonction publique, l'employeur double la mise. En outre, les fonctionnaires peuvent prendre une retraite anticipée à des conditions avantageuses. Ne pensez-vous pas qu'il s'agit d'avantages coûteux ?

Janine Tillmann, Carouge

Je ne qualifierais pas cela d'avantages coûteux, mais ce sont des avantages. Sous la pression des événements, le débat politique va porter sur ces éléments au cours des années à venir. Je pense que ces avantages seront de plus en plus discutés, aux niveaux communal, cantonal et fédéral.

Je vous suggère de mettre la vignette autoroutière à Fr. 100.– pour renflouer les caisses AVS.

Marcel Brodard, Genève

Il faut avoir en tête les ordres de grandeur. Les dépenses annuelles de l'AVS atteignent 30 milliards de francs. En faisant passer la vignette à 100 francs, on gagne 60 francs par automobile, fois cinq millions de voitures, cela représente 300 millions de francs, soit 1% des dépenses de l'AVS. Ce n'est pas avec ça que nous allons résoudre le problème.

Je suis une veuve de 84 ans, malade et révoltée par tout ce qui se passe. Les impôts et les assurances maladie sont toujours plus chers. Les réfugiés sont mieux traités que certains retraités. Et les lingots de la BNS, à qui vont-ils profiter ?

Hedwige Dubach, La Chaux-de-Fonds

La Constitution prévoit que les lingots de la BNS appartiennent pour deux tiers aux cantons et un tiers à la Confédération. Par conséquent, ils devraient profiter à leurs proprié-

res qui en feront l'usage que les autorités démocratiquement élues décideront.

Ces aînés qui ont participé au bien-être du pays méritent autre chose que de s'entendre dire qu'ils vivent trop longtemps et qu'ils coûtent cher. Quel est votre avis ?

Ruth-Hélène Brandt, Le Locle

Bien sûr que vous avez raison, mais ce n'est en tous les cas pas mon langage. Je crois qu'il faut que les gens vivent aussi longtemps que possible et personne ne prétend qu'ils coûtent trop cher. Par contre, on doit constater qu'il y a un problème de financement. Le dire, ce n'est pas faire des reproches à quiconque, c'est simplement donner une chance de trouver des solutions, qui permettent de faire face aux obligations à l'égard des générations montantes.

Comment justifiez-vous vos récentes déclarations: «La Suisse est l'un des pays les plus riches» et «La Suisse n'en est pas à un million près» ?

Josette et François Porchet, Vevey

La Suisse est certainement un des pays les plus riches du monde. Vous faites allusion aux frais du G8. Lorsqu'on discute avec un voisin (la France), qui rend des services et avec lequel on est constamment en train de faire des échanges de bons procédés, un million de francs, sur les 50 milliards du budget fédéral,

ne doit pas être un objet de dispute. Mais c'est évident qu'un million, pour une personne, c'est beaucoup.

Ne vaudrait-il pas mieux surveiller de plus près les comptabilités des caisses maladie, où les dirigeants s'octroient des salaires mirobolants? Ne serait-il pas plus sage de contrôler les surfacturations des cliniques privées dirigées par des capitalistes sans scrupule, qui cherchent à faire le plus grand profit?

Philippe Veya, Develier

En ce qui concerne les salaires des dirigeants, je dirais simplement ceci: je crois que tout le monde a intérêt à ce que les dirigeants des caisses soient compétents et la compétence se paie dans notre société. En ce qui concerne les facturations privées, la plupart appartiennent à la partie non obligatoire de l'assurance maladie. Je connais des caisses d'assurances qui systématiquement contrôlent ces factures. Elles ont intérêt à le faire si elles veulent survivre sur le marché.

Pourquoi n'envisage-t-on pas la création d'un carnet de santé? Ce qui permettrait des économies aux caisses maladie, car il n'y aurait pas de redondance lors des examens médicaux.

Noël Dewarrat, Gland

La question est tout à fait légitime. Personnellement, je pense qu'on va dans ce sens-là. Mais cela pose beaucoup de problèmes de protection des données. Si quelqu'un, dans une phase de sa vie a eu recours aux soins d'un psychiatre, comment fait-on pour que cette information ne soit pas connue du médecin qui vous traite pour un doigt cassé. C'est très difficile à mettre en place en respectant la sphère privée, mais c'est quelque chose qui est souhaitable.

Ma suggestion serait la création d'une seule caisse maladie suisse pour tous, couvrant maladie et accidents avec franchises à choix, laissant la possibilité aux gens qui le désirent de conclure des assurances complémentaires avec les caisses maladie existantes en Suisse.

Rudolf Huber, Villars

C'est une tentation permanente. Ce jour-là, il n'y aura plus de concurrence entre les caisses. Par conséquent, on aura le sentiment que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, mais personne n'aura plus d'éléments de comparaison. Moi, je crois à la



«Personne ne prétend que les retraités coûtent trop cher.»

vertu de la concurrence, qui permet de mettre en valeur les faiblesses du concurrent.

Pourquoi la prime de l'assurance maladie de base n'est-elle pas unifiée au moins par canton? Le fait que chaque caisse ait une prime de base différenciée provoque chaque année un tourisme ridicule. Cela serait si facile que toutes les caisses prélèvent les mêmes primes.

Frédéric Romanens, Lausanne

Et dans ce cas-là, la compagnie prendrait la prime correspondant aux besoins de la caisse la moins bien organisée. Ou de la caisse qui a le plus de laxisme dans le paiement des factures. Ou la caisse qui a perdu pied et n'a plus qu'une seule catégorie d'assurés. Le système pousserait probablement à avoir la prime la plus haute d'un canton.

Cette année comme les précédentes, les assurances maladie vont faire des déficits. Comme personne n'est responsable, ce système va perdurer durant les 10 ou 20 prochaines années. Comment arrêter cette machine infernale qui va droit dans le mur?

Francis Kolly, Villars-sur-Glâne

Il ne faut pas que les compagnies d'assurance fassent du déficit, sinon elles vont entraîner la faillite du système. En France, le déficit de la Sécurité sociale est en train d'ex-

ploser. Mais c'est un déficit. En Suisse, il n'y a pas de déficit du système de santé. Il y a des augmentations de primes. Non seulement les compagnies d'assurances ne sont pas en déficit, mais elles doivent constituer des réserves. Donc on est dans une situation de départ bien meilleure. Cela étant, c'est un choix de société. Est-ce qu'on est décidé à mettre plus d'argent pour notre santé ou est-ce qu'on dit: la croissance d'autres postes de dépenses telle que l'automobile doit être prioritaire? Mais il faut voir aussi que la santé est probablement le bien prioritaire, qui passe avant tous les autres.

Qu'attend-on pour faire baisser les prix des médicaments en Suisse? Et pourquoi les caisses ont-elles l'interdiction de rembourser les médicaments (les mêmes) achetés, meilleur marché, de l'autre côté de la frontière?

Paul Hug, Aire

Le problème des importations parallèles est discuté dans tous les pays où le marché est relativement libre. L'importation est faussée, lorsque, comme c'est le cas pour certains pays voisins, l'Etat a fixé arbitrairement des prix bas. Ce qui a pour conséquence qu'un pays comme la France, n'a pratiquement plus d'industrie pharmaceutique. Si vous commencez à importer des médicaments de pays extérieurs, cela pose aussi tout le problème des contrôles, de la qualité.

L'équilibre, une question de mobilité

■ Les problèmes de mobilité et d'équilibre peuvent entraîner de graves conséquences pour les personnes âgées. Pro Senectute organise des Ateliers Equilibre visant à préserver et améliorer la qualité de vie.

« Pouvez-vous vous lever d'une chaise sans l'aide des mains, faire une dizaine de pas les yeux fermés, garder un pied levé plus de dix secondes, marcher quelques mètres sur une bordure de trottoir? » Voilà quelques-unes des questions que pose le dépliant intitulé « L'Equilibre, où en êtes-vous? » invitant les aînés à tester leur équilibre. Conçus en France il y a une dizaine d'années, ces exercices ont été introduits en Suisse romande par Pro Senectute. Le programme se déroule sous la direction de deux monitrices spécialisées, à raison d'une heure hebdomadaire, durant trois mois.

Prévenir les chutes

Selon les données actuelles, environ 40% des personnes âgées de plus de 60 ans sont chaque année victimes de chutes, et plus de la moitié d'entre elles de manière répétée. C'est, en Suisse, l'accident le plus fréquent chez les plus de 65 ans, avec près de 65 500 cas par an. La majorité des chutes surviennent à domicile, au cours des activités quotidiennes, en raison souvent d'un aménagement inadéquat. Chacun peut glisser dans sa baignoire,



L'exercice du parachute combine souplesse, coordination et mémoire.

trébucher sur un tapis, s'achopper à un escalier, mais, avec les années, la perception sensorielle, la coordination et la force physique diminuent; en outre, on éprouve parfois des

difficultés à se relever et des complications graves peuvent alors se manifester. Les conséquences psychologiques d'une chute s'avèrent aussi souvent très dommageables. On perd confiance en soi, on hésite à sortir seul pour faire ses courses ou simplement se promener: c'est tout l'horizon quotidien qui se rétrécit, la vie même qui s'étiole.

Il est prouvé qu'un entraînement de l'équilibre, à partir de 55 ans, permet d'éviter nombre de ces accidents ou d'en atténuer les séquelles. Lorsqu'on a appris à tomber, on risque moins de se blesser. Comme l'explique Catherine Borcard, responsable du secteur « Aînés + Sport » de Pro Senectute pour la

«Pour garder la forme»

« Ces ateliers me font énormément de bien, affirme Dora, je fais chaque matin, sur mon lit, l'exercice de la semaine, et d'autres au cours de la journée. Je souffre d'arthrose. J'ai eu une vie parfois assez pénible. Je me suis mariée il y a 65 ans. Durant 20 ans, mon mari et moi avons tenu un alpage, chaque été, avec une centaine de génisses, des poules, des lapins. Ces exercices sont merveilleux pour garder la forme! »

Suisse romande: «Les moniteurs et enseignants en activités physiques considèrent le risque de chute comme inhérent à toute activité corporelle, c'est pourquoi il s'agit, pour eux, moins de l'éviter que d'apprendre à en gérer les conséquences, en maîtrisant la situation. Il y a pire que la chute, c'est la peur irraisonnée de chuter.»

A Yverdon-les-Bains, les leçons ont lieu dans la salle de gymnastique de l'Ecole-club



Jacques Repond

Migros. Les séances, dix par série, débutent ponctuellement à 14 h 15 par une mise en train: marche en musique et mouvements d'assouplissement. L'ambiance est bon enfant, mais on sent une grande concentration chez les participants, âgés de 65 à 88 ans. Ensuite, ils exécutent toute une série d'exercices assis sur des chaises puis debout, les mains appuyées sur le dossier de la chaise. Il n'est pas si facile, à plus de 80 ans, de «passer le poids du corps d'un pied sur l'autre en fléchissant les genoux, les yeux fermés» – mais quelle satisfaction lorsqu'on y parvient! La monitrice, Anne-Mary Guenat, et son assistante, Françoise Delacour, aident les partici-

«Je bouge beaucoup»

«Je suis venu par curiosité, avoue Charles, 82 ans, le seul homme du groupe. Charpentier, j'ai déplacé des montagnes durant ma vie. J'étais assez sportif; aujourd'hui, je continue à bricoler, je bouge beaucoup. J'ai un problème au niveau des vertèbres cervicales. Grâce à cet atelier, je constate une amélioration sensationnelle. Si bien que je ne crains plus de perdre mon permis de conduire! Il faut dire que je pratique mes exercices chaque jour à la maison.»

pants à réaliser au mieux ces mouvements, veillant à ce que personne n'ait le tournis. A la fin de cette séquence, elles distribuent une feuille décrivant un exercice à entraîner à la maison.

Suivent d'autres exercices destinés à assouplir et renforcer les articulations tout en affinant la perception tactile. Comme l'a rappelé la monitrice en début de leçon, on participe aux ateliers pieds nus ou avec des chaussettes antiglisse; en effet, il s'agit aussi de développer la sensibilité des capteurs qui se trouvent sous la plante des pieds. Puis, par des pressions et des tractions latérales sur les mains, on travaille différents muscles en entraînant la respiration, avant d'assouplir les doigts, d'améliorer la mobilité des chevilles et de renforcer les hanches. Il ne s'agit pas de simples mouvements mécaniques et imitatifs; les monitrices invitent les participants à prendre conscience de leur corps, à percevoir leur centre de gravité.

Lors d'une autre séquence, des ballons symbolisent les obstacles qui peuvent surgir quotidiennement dans la rue: un enfant qui vous bouscule, un chien qui se faufile entre vos jambes. Il faut savoir réagir, maîtriser des situations inattendues, ne jamais paniquer. Finalement, après l'exercice ludique du parachute, qui permet de combiner souplesse, coordination et mémoire, c'est le retour au calme; on s'assied pour pratiquer, en musique, quelques étirements et mouvements respiratoires.

La leçon a passé très vite, personne ne semble fatigué; au contraire chacun se trouve comme régénéré par cette heure d'efforts partagés. Les deux monitrices ne dissimulent pas leur satisfaction devant les progrès et les commentaires enthousiastes de leurs élèves.

Jacques Repond

Adresses utiles

Pro Senectute **Bienne**
Quai du Bas 92, c.p. 372,
2501 Bienne
e-mail: biel-bienne@be.pro-senectute.ch
Tél. 032 328 31 11
Fax 032 328 31 00

Pro Senectute **Jura bernois**
Rue du Pont 4, 2710 Tavannes
e-mail: jura-bernois@be.pro-senectute.ch
Tél. 032 481 21 20
Fax 032 481 15 10

Pro Senectute **Fribourg**
Rue Saint-Pierre 10, c.p. 566,
1701 Fribourg
e-mail: info@fr.pro-senectute.ch
Tél. 026 347 12 40
Fax 026 347 12 41

Pro Senectute **Genève**
Rue de la Maladière 4, 1205 Genève
e-mail: info@ge.pro-senectute.ch
Tél. 022 807 05 65
Fax 022 807 05 89

Pro Senectute **Jura**
Centre d'action sociale des aînés
Ch. du Puits 4, c.p. 800,
2800 Delémont
e-mail: info@ju.pro-senectute.ch
Tél. 032 421 96 10
Fax 032 421 96 19

Pro Senectute **Neuchâtel**
Secrétariat cantonal
et bureau régional La Chaux-de-Fonds
Av. Léopold-Robert 53,
2301 La Chaux-de-Fonds
e-mail: info.pro-senectute.cf@ne.ch
Tél. 032 911 50 00
Fax 032 911 50 09

Bureau régional Neuchâtel
Rue de la Côte 48a, 2000 Neuchâtel
e-mail: info.pro-senectute.ne@ne.ch
Tél. 032 729 30 40
Fax 032 729 30 41

Pro Senectute **Vaud**
Maupas 51, c.p. 752
1000 Lausanne 9
e-mail: direction@vd.pro-senectute.ch
Tél. 021 646 17 21
Fax 021 646 05 06

Pro Senectute **Valais**
Siège et centre d'information
Rue des Tonneliers 7, 1950 Sion
e-mail: info@vs.pro-senectute.ch
Tél. 027 322 07 41
Fax 027 322 89 16

Sexologie

Intimité en EMS

■ **Pourquoi les professionnels au sein des EMS semblent-ils avoir tant de peine à aborder le thème de l'intimité entre résidents?** **Marc**

Il y a plusieurs facteurs à soulever pour cerner cette question complexe. Dans une étude de 1998 auprès de 300 institutions dans quatre cantons (Vaud, Valais, Genève et Berne), les chercheurs remarquaient une première problématique: celle du respect de la vie privée. Assurer la protection de cette sphère ne semblait pas évident: ce n'était que dans 43% des établissements que tous les résidents ou la plupart, détenaient la clé de leur chambre. Les professionnels sont toutefois de plus en plus

sensibilisés à l'importance de gestes tels que frapper à la porte avant d'entrer dans une chambre.

Votre question touche aussi, j'imagine, à une deuxième problématique: la difficulté qu'ont certains professionnels à simplement aborder le thème de la sexualité et de l'intimité des résidents. Voici quelques éléments qui apportent un début de réponse. Premièrement, l'écart de générations entre la plupart des professionnels, par exemple les soignants, et les résidents

implique que ces derniers sont d'une certaine manière assimilés aux parents... et ceci réveille l'interdit de l'intrusion dans la chambre à coucher parentale. Il en reste une certaine réticence à se mêler de «ces choses-là». Il ne fait pas de doute que cette question sollicite toutes les émotions en lien avec leurs propres parents et la représentation qu'ils ont eue de la sexualité de ceux-ci. Enfin, la responsabilité que les professionnels ont envers les seniors, plus fragiles, peut les amener à craindre des abus entre



C. Bozzoli

résidents et à adopter une attitude protectrice.

Laurence Dispaux,
psychologue, sexologue
ldispaux@hotmail.com

Pour vos questions

Sexologie ou droits
Généralistes
Case postale 2633
1002 Lausanne

Droits

Donation libre d'impôts

■ **Dans un précédent article, il est fait mention d'une donation possible, libre d'impôts, de Fr. 9999.- chaque année, pour un contribuable vaudois. Peut-on donner ce montant à chaque enfant? Peut-on aussi faire cette donation aux petits-enfants?** **M. A. A., Morges**

Le droit fiscal vaudois prévoit qu'une donation, jusqu'à Fr. 9999.-, par année, n'est pas soumise à l'impôt. Un donateur peut donner plusieurs fois ce montant, à condition que ce soit à des bénéficiaires différents. Ainsi, vous pouvez faire une donation de Fr. 9999.-, chaque année, à chacun de vos enfants ou petits-enfants.

Le cercle des bénéficiaires n'est pas limité. Il vous est loisible de faire une donation de ce genre à des personnes qui ne sont pas membres de votre famille. L'essentiel est de ne pas dépasser la somme de Fr. 9999.- par année pour la même personne.

Il est conseillé d'indiquer les donations effectuées dans votre

déclaration d'impôts et d'inciter la personne qui l'a reçue à faire de même. Cela évitera à l'autorité fiscale de faire une enquête

en cas de diminution anormale de votre fortune.

Helvetio Gropetti,
conseiller juridique

Contrat de mariage

■ **Nous nous sommes mariés en 1962 et avons conclu un contrat de séparation de biens. Ce contrat a-t-il encore une valeur aujourd'hui et pourrait-on le changer?**

M^{me} F. P., Genève

Un contrat de séparation de biens ne se périmé pas. Même ancien, il garde toute sa valeur.

Par contre, il peut être modifié en tout temps. Vous pouvez aussi changer de régime matrimonial et opter soit pour le régime de la participation aux acquêts, soit pour le régime de la communauté de biens. Toutes ces modifications doivent obligatoirement être passées devant notaire et nécessitent l'accord du conjoint. **H. G.**

Accords bilatéraux et assurance maladie

De nombreux Suisses, notamment des retraités, sont établis dans un pays membre de l'Union européenne (UE).

Quelques informations les concernant en matière d'assurance maladie.

Le 21 juin 1999, sept accords ont été conclus entre la Suisse et l'UE. Parmi ces sept accords, figure celui portant sur la libre circulation des personnes, qui est entré en vigueur le 1^{er} juin 2002. Cet accord:

- permet aux ressortissants suisses et à ceux des Etats de l'UE de circuler librement sur le territoire des parties contractantes, d'y séjourner et d'y travailler;
- garantit que les personnes qui s'installent dans un des Etats de l'UE ou en Suisse ne soient pas défavorisées dans le domaine des assurances sociales.

Les pays de l'UE concernés sont: Allemagne (D), Autriche (A), Belgique (B), Danemark (DK), Espagne (E), Finlande (FIN), France (F), Grande-Bretagne (GB), Grèce (GR), Irlande (IRL), Italie (I), Luxembourg (L), Pays-Bas (NL), Portugal (P) et Suède (S).

Précaution utile

Les personnes, résidant et assurées en Suisse, qui se rendent dans un Etat de l'UE pour un séjour temporaire, par exemple en vacances ou en voyage d'affaires, doivent demander, avant leur départ, à leur caisse maladie un formulaire E 111 qui sera remis au prestataire de soins à l'étranger en cas de recours à des soins urgents.

Concernant l'assurance maladie, les conséquences de cet accord pour le citoyen suisse sont les suivantes:

- s'il travaille dans un Etat de l'UE, il est soumis au système d'assurance maladie de ce pays, même s'il réside dans un autre Etat ou si le siège de l'employeur se trouve dans un autre pays;
- s'il est détaché dans un Etat de l'UE par une entreprise qui a son siège en Suisse, il reste assuré en Suisse si la durée du détachement ne dépasse pas 12 mois. La durée du détachement peut être prolongée, sur demande, jusqu'à 6 ans au plus suivant les Etats de l'UE;
- s'il réside dans un Etat de l'UE mais reçoit des prestations de l'assurance chômage suisse, il doit être assuré en Suisse;
- s'il réside dans un Etat de l'UE et qu'il reçoit une rente uniquement de la Suisse, il est soumis à l'assurance maladie de la Suisse;
- s'il reçoit une rente de plusieurs pays et réside dans l'un d'entre eux, il est soumis au système d'assurance maladie de l'Etat de résidence. S'il réside dans un pays qui ne lui verse aucune rente, il est tenu de s'affilier à l'assurance maladie du pays dans lequel il a été le plus longtemps assuré.

Les membres non actifs de la famille d'une personne active, au chômage ou bénéficiaire d'une rente sont, en règle générale, soumis au même système d'as-

surance maladie que celle-ci, même s'ils résident dans un autre pays. Tous les membres de la famille doivent être assurés auprès de la même caisse maladie. Les primes, fixées par Etat de l'UE, seront prélevées en francs suisses ou en euros. Elles peuvent être perçues par trimestre sans le consentement de l'assuré. Des subsides peuvent être accordés, sur demande, aux assurés de condition économique modeste.

Les prestations sont allouées selon les dispositions de l'assurance maladie de l'Etat de résidence même si les personnes sont assurées dans un autre Etat. Pour les personnes assurées en Suisse, la caisse maladie suisse devra rembourser à l'institution étrangère les prestations qu'elle a avancées selon le tarif que celle-ci applique, sans pouvoir se retourner contre l'assuré pour lui demander le remboursement d'éventuels traitements non couverts par la législation suisse.

Guy Métrailler

Ecrivez-nous!

Vous avez des questions à poser concernant les assurances sociales? N'hésitez pas à nous écrire en indiquant votre numéro de téléphone pour une réponse rapide.
Généralisations, rédaction,
CP 2633, 1002 Lausanne
www.magazinegenerations.ch

Flash infos

Rentes adaptées

Les rentes de survivants et d'invalidité du régime de la prévoyance professionnelle obligatoire, en cours depuis trois ans, seront, pour la première fois, adaptées l'an prochain à l'évolution des prix. Le taux d'adaptation est de 1,7% dès le 1^{er} janvier 2004 pour les rentes de risque LPP qui ont pris naissance en 2000. En revanche, celles qui datent d'avant 2000 ne seront pas adaptées.

Référendum des médecins

La Fédération suisse des médecins lancera un référendum contre la révision de la Lamal. Cheval de bataille des assureurs maladie, la suppression de l'obligation de contracter, qui permettra aux assureurs de choisir les médecins dont ils rembourseront les prestations, se heurte à une très forte opposition des milieux médicaux et paramédicaux. Si le référendum aboutit, le peuple devra voter.

Seniors au volant

De plus en plus de retraités provoquent des accidents – souvent graves – par leur méconnaissance des nouvelles règles de la circulation, mais également par manque de concentration, mauvaise vue, ouïe déficiente ou manque de mobilité. Les visites médicales, obligatoires dès l'âge de 70 ans, s'avèrent insuffisantes. C'est pourquoi l'Association vaudoise des auto-écoles organise des cours de perfectionnement théoriques pour les seniors, de janvier à mars 2004. Prix du cours: 20 francs.

Rens.: tél. 079 606 14 34.

OFFRE SPÉCIALE

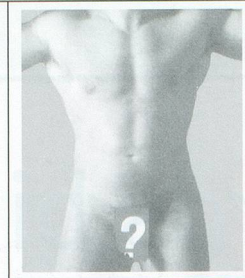
FORFAIT DÉTENTE

- Logement 7 nuits en studio ou appartement (suivant le nombre de personnes)
- 7 entrées aux piscines thermales
- 6 repas dans le restaurant de votre choix (assiette du jour valable à midi ou le soir)

Dès CHF 430.- par personne
supplément pour personne seule



OVRONNAZ VACANCES
Case postale 2112
CH-1911 Ovronnaz
tél. 027 306 17 77 - fax 027 306 53 12
info@ovronnaz-vacances.ch
www.ovronnaz-vacances.ch



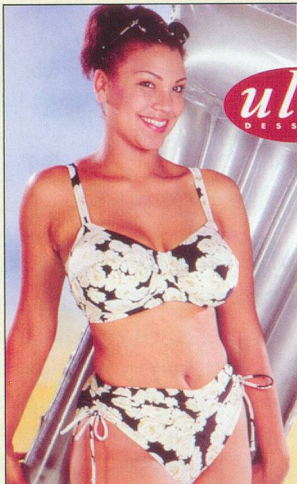
Problèmes d'érection? Voici la solution!

Celui qui doit faire face à des problèmes d'érection perd en qualité de vie et en confiance en soi... l'utilisation de l'aide à l'érection **Potenzia Vital® Easy Erect** est particulièrement efficace et sans danger. Développée en collaboration avec des urologues, la méthode du vide est une garantie que pratiquement 100% des hommes peuvent maîtriser leurs problèmes d'érection et retrouver une vie sexuelle satisfaisante. Enregistré par l'O.F.S.P.

Pris en charge par les caisses maladie.

Demandez-nous conseil:

Adrocos, C.P.117, 1000 Lausanne 22
Tél. 021/626 43 00 – Fax 021/626 44 35
ou à votre pharmacien conseil.



ulla
DESSOUS

**Ewyanna
et
Viviane**

Corsetières diplômées

Tailles du 36 au 60
Pour mieux vous servir
Du lundi au vendredi
Ouvert de 8 h 30 à 18 h (non-stop)
Samedi matin de 9 h à 12 h 30

Av. de la Gare 2, Lausanne,
Tél. 021/323 04 86-91
Fax: 021/323 62 31

Montez...Descendez les escaliers à volonté!



un lift d'escaliers est la solution sûre

pratique pour des décennies

s'adapte facilement à tous les escaliers

monté en un jour seulement



HERAG AG
Tramstrasse 46,
8707 Uetikon am See

Tel. 01/920 05 04



Veuillez m'envoyer la documentation
Je désire un devis estimatif des coûts

Nom/Prénom _____

Rue _____

NPA/Localité _____

F/12/003

Association pour la défense des personnes âgées en EMS et de leurs familles



a p a f

Tous nos vœux pour
une bonne année
2004

dans votre EMS!

Rue des Gares 12 – Genève

www.apaf.ch

022 310 82 82

Accueil: mardi - jeudi 14 h à 17 h et sur rdz-vous
écouter – informer – conseiller – défendre

Vivre seuls, vivre ensemble

«Je me suis habituée à vivre seule; mais parfois, c'est pesant, surtout au moment des repas.»

Aline S.

La solitude n'a pas que des aspects négatifs: être seul permet le ressourcement, le recueillement, le retour sur soi, l'apaisement. Mais la solitude peut également être une épreuve du quotidien: il est difficile de vivre sans compter pour quelqu'un, sans pouvoir partager ses sentiments, offrir son écoute et exprimer son avis sur les petits et les grands événements de la vie.

La solitude devient un problème lorsqu'elle signifie une pénibilité ou une souffrance qui résulte d'un manque de relations répondant aux besoins d'affection et de participation sociale d'une personne. La solitude n'est pas une question d'âge, elle peut se manifester à tous les temps de la vie. Mais différents événements liés à l'avance en âge peuvent lui permettre d'apparaître ou de se renforcer. Par exemple, le départ des enfants du foyer familial (phénomène du «nid vide»), une séparation, le décès du conjoint ou d'un être cher, la

disparition de personnes proches ou une perte de la mobilité qui limite les contacts humains. Le moment des repas s'avère parti-

ciellement crucial: l'envie de préparer un bon petit plat uniquement pour soi s'amoin- drit au fil des jours; manger seul n'aiguise guère l'appétit.

Des lieux de contact

Face à la solitude éprouvée dans son salon, sa chambre ou sa cuisine, il est important de faire le pas vers des lieux de contacts, selon ses affinités. De nombreuses associations, pour les seniors ou pour tous les âges, proposent des activités récréatives ou culturelles qui sont autant d'occasions pour échanger des

paroles, partager ses intérêts avec d'autres personnes, peut-être nouer des amitiés. Des visites au domicile des personnes handicapées dans leur mobilité peuvent être proposées, de même que des excursions en bus spécialement aménagés pour les personnes utilisant un fauteuil roulant, avec un accompagnement attentif et compétent. Pour ne plus manger seul chaque jour, ainsi que pour bénéficier de repas bien préparés et avantageux, il existe de nombreuses possibilités. Par exemple des tables de midi sont organisées dans des centres de quartiers ou dans des cafétérias d'associations. De nombreux restaurants ont souscrit à la «Fourchette verte», initiée par Promotion

Santé Suisse, et proposent des plats du jour sains et équilibrés ainsi que des boissons sans alcool à un prix favorable, cela dans un environnement agréable (site internet: www.fourchette-verte.ch).

Info Seniors se fait un plaisir de communiquer les adresses qui permettent de retrouver le goût des contacts, des activités et des repas partagés. Lorsque la solitude ne signifie pas un ressourcement mais un inconfort, peut-être une épreuve, il est bon de savoir que l'on peut compter sur des gens qui attendent de nous accueillir sans déjà nous connaître.

«Face à la solitude, il est important de faire le pas vers des lieux de contacts.»

Info Seniors

Tél. 021 641 70 70
de 8 h 30 à 12 heures

Egalement *Génération*,
case postale 2633,
1002 Lausanne.

Roby et Fanny

Par Pécub



Informations romandes

VAUD

PRO SENECTUTE – Sorties – Les Petites Fugues – Bus du jass, destination surprise, lundi 15 décembre (rens. M^{me} Gueissaz, tél. 021 646 17 21); repas aux chandelles (Fr. 70.–, transport et repas compris) mardi 2 et 9 décembre au Casino de Morges (rens. M^{me} Gueissaz). Santé: «Parlons santé tout en jouant!», jeudi 4 décembre, de 14 h à 15 h 30, Centre Pierre-Mercier, à Lausanne. **Sport** – sorties hebdomadaires de marche, vélo, ski de fond et raquettes (rens. Mary-Jeanne Décaillet, tél. 021 646 17 21). Atelier équilibre, prévention des chutes (rens. Gladys Beney, 021 646 17 21).

Centres de rencontre, à Lausanne: Centre Pierre-Mercier (021 323 04 23); Cotterd de Chauderon, ouvert le samedi après-midi dès 14 h, (021 323 80 22); Centre de la Confrérie, ouvert un dimanche par mois, (021 625 29 16); Centre Val Paisible, ouvert un dimanche par mois, (021 653 23 90); Cotterd de Bellevaux (079 767 53 90). **Bex:** Croch'cœur (024 463 31 97). **Yverdon-les-Bains:** Centre de rencontres Les Alizés (024 426 10 38). **Nyon:** Centre Saint-Martin (022 362 07 66).

Pro Senectute Vaud, rue du Maupas 51, cp 752, 1000 Lausanne 9, tél. 021 646 17 21. Internet: vd.pro-senectute.ch

L'ESCALE – Animations, mercredi 3, jeudi 11, mercredi 17, jeudi 18. Noël de l'amitié, lundi 22 décembre. Marche, mardi 2 décembre, suivie du goûter des marcheurs.

L'Escale, centre de loisirs pour aînés, rue du Léman 7, La Tour-de-Peilz, tél. 021 944 25 21.

MOUVEMENT DES AÎNÉS – Jeu de Rami: séance d'information, mercredi 17 décembre à 10 h. Cours internet Mac ou PC jusqu'à fin juin 2004, les mercredis de 10 h à 12 h.

Secrétariat MDA, place de la Riponne 5, 1005 Lausanne, tél. 021 321 77 66.

AVIVO, section de Lausanne, Place Chauderon 3, 1003 Lausanne, tél. 021 312 06 54, e-mail: avivo@freesurf.ch

FONDATION NetAge (projet immobilier d'appartements pour seniors). Rens. M.W. Anhorn, président, tél. 021 647 91 67 ou info@netage.ch

MAISON DE LA FEMME – Eglantine Café: Femme à tout faire, femme d'affaires, avec Marie-Hélène Miauton et Viviane Schüssli, jeudi 4 décembre, de 19 h 15 à 21 h. Lunch et loto en faveur du Fonds «Aide aux femmes», jeudi 11 décembre de 12 h à 14 h.

Maison de la Femme, av. Eglantine 6, 1006 Lausanne, tél. 021 323 33 22.

THÉ DANSANT – A Founex, mardi 9 décembre de 14 h à 17 h, salle communale. Rens. 022 776 82 47.

GENÈVE

PRO SENECTUTE, rue de la Maladière 4, 1205 Genève, tél. 022 807 05 65, fax 022 807 05 80; e-mail: info@ge.pro-senectute.ch



Fabrice Lucchini et Isabelle Huppert, dans *Pas de Scandale* de Benoît Jacquot, film projeté dans le cadre du Cinéma des aînés, lundi 1^{er} décembre à 14 h 30 à l'Auditorium Arditi-Wilsdorf, Genève.

MOUVEMENT DES AÎNÉS – 2, bd Carl-Vogt, case postale 14, 1205 Genève, tél. 022 329 83 84.

AVIVO – Voyages: Menton, du 30 décembre au 6 janvier; Bourgogne, du 30 décembre au 1^{er} janvier; Carcassonne, du 30 décembre au 2 janvier; Barcelone, du 29 décembre au 2 janvier 2004. **Excursions:** poulet au panier et marché de Noël à Montreux, mardi 9 décembre; marché de Noël à Montbéliard, mercredi 17 décembre. Autres activités, selon programme.

AVIVO, 25, rue du Vieux-Billard, 1205 Genève, tél. 022 329 14 28 (ouvert tous les après-midi, de 14 h à 17 h, 1^{er} étage).

CARITAS – Repas de l'Escalade, dimanche 7 décembre, Jardin des Iles, 5-7, chemin Colla-

don, 1209 Genève. **Fête de Noël**, jeudi 25 décembre, restaurant La Véranda, 20, rue des Alpes, 1201 Genève. Rencontres du dimanche, à l'Oasis, rue de Carouge 51-53, de 11 h 30 à 16 h, repas à 12 h 15.

CARITAS, rue de Carouge 53, 1205 Genève, tél. 022 708 04 44 (après-midi).

APAF (Association des pensionnaires des établissements pour personnes âgées et de leurs familles) – Permanence ouverte les mardis et jeudis de 14 h 30 à 16 h 30.

APAF, 12 rue des Gares, case postale 2087, 1211 Genève 2, tél. 022 310 82 82, fax 022 310 82 79 ou apaf@bluewin.ch

CINÉMA DES AÎNÉS – *Pas de Scandale*, de Benoît Jacquot, lundi 1^{er} décembre, 14 h 30. Le

Mari de la Coiffeuse, de Patrice Leconte, lundi 8 décembre, 14 h 30, Auditorium Ardit-Wilsdorf, Genève. (Fr. 5.-, la séance)

RENCONTRES CINÉMATOGRAPHIQUES – *Amarcord*, de Federico Fellini, proposé par Manuel Tornare, conseiller administratif de la Ville de Genève, mardi 16 décembre à 14 h 30. Projection suivie d'un débat. Entrée libre.

Art de vivre

L'émission de Radio Cité (92.2 FM ou 98.6 câble) *Art de vivre*, qui donne la parole aux aînés, est diffusée tous les matins, du lundi au vendredi de 9 h 30 à 11 h. Cette émission propose aux seniors des rencontres avec des associations et des personnalités genevoises, des informations sur les événements et des débats qui les concernent, ainsi que des témoignages et des récits de vie.

L'émission est produite par l'association Avant'âge, route des Acacias 21, 1227 Acacias, tél. 022 343 00 38, www.avant-age.ch

SANTÉ – Menu en fête, des idées gourmandes pour les fêtes de Noël, cours pratique donné par un cuisinier, mardi 9 décembre, à 18 h.

Objectif santé, 75, rue Liotard, 1203 Genève, tél. 022 420 23 10.

NEUCHÂTEL

PRO SENECTUTE – Balades à ski de fond, marche d'hiver et raquettes reprendront début janvier 2004 pour les départs de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel. Séjours de ski de fond et marche à Ulrichen (vallée de Conches), du 19 au 24 janvier 2004; à Davos,

du 14 au 20 mars 2004. Cours de gymnastique dans tout le canton et toute l'année par monitrices spécialisées. Cours de danse traditionnelle à La Chaux-de-Fonds, au Locle et à Colombier.

Pro Senectute – Aînés + Sport, av. Léopold-Robert 51, case postale, 2301 La Chaux-de-Fonds, tél. 032 911 50 07, le matin.

MOUVEMENT DES AÎNÉS – Photographie numérique, les mercredis matin de 9 h à 11 h, dates à déterminer. Natel, comment ça marche?, cours le jeudi après-midi de 14 h à 16 h, à Neuchâtel. Cours d'informatique, les lundis et mercredis de 14 h à 16 h 30. Gymnastique cérébrale, cours pour mieux faire marcher son cerveau.

Renseignements et programme: Secrétariat du MDA, rue de l'Hôpital 19, cp 830, 2001 Neuchâtel, tél. 032 721 44 44, fax 032 725 04 80.

AVIVO – Fête de fin d'année, jeudi 4 décembre, dès 11 h à la Cité universitaire de Neuchâtel. Permanence hebdomadaire, mardi de 9 h à 11 h, rue du Seyon 2 (immeuble Payot), Neuchâtel, tél. + fax 032 725 78 60. E-mail: avivone@swissonline.ch. Site: avivo-neju.ch

VALAIS

PRO SENECTUTE, rue des Tonneliers 7, 1950 Sion, tél. 027 322 07 41.

PRO SENECTUTE, Martigny, Entremont, Monthey, ch. d'Octodure 10b, 1920 Martigny, tél. 027 721 26 42, fax: 027 721 26 41.

FRIBOURG

PRO SENECTUTE, rue Saint-Pierre 10, 1700 Fribourg, tél. 026 347 12 47, internet: www.fr.pro-senectute.ch

MOUVEMENT DES AÎNÉS, section fribourgeoise, case postale 60, 1709 Fribourg, tél. 026 424 45 02.

BIENNE

PRO SENECTUTE, quai du Bas 92, case postale, 2501 Bienne, tél. 032 328 31 11, fax 032 328 31 00. E-mail: biel-bienne@be.pro-senectute.ch

JURA BERNOIS

PRO SENECTUTE – Jura bernois, rue du Pont 4, 2710 Tavannes, tél. 032 481 21 21.

MOUVEMENT DES AÎNÉS, Bienne et Jura bernois – Midi-rencontre, au restaurant de l'Ours à Court, mercredi 10 décembre, dès 11 h 45 (rens. M^{me} Annie Balmer, tél. 032 323 93 58 ou M^{me} Gertrude Glardon, tél. 032 481 14 07). Boccia, lundi 15 décembre au bocciodrome de Corgémont (rens. M^{me} Marta Helfer, tél. 032 489 10 20 ou M^{me} Madelyne Grosclaude, tél. 032 489 15 47). Formation des conteurs – Veillée de Noël, vendredi 12 décembre à 14 h à la Maison Farel, quai du Haut 12 à Bienne (rens. M^{me} Jeanette Kessi, tél. 032 493 23 27).

Renseignements et inscriptions: Secrétariat régional du MDA, Elisabeth Sieber, tél. 032 721 44 44.

JURA

PRO SENECTUTE, Aînés + Sport, rue du Puits 4, 2800 Delémont 1, tél. 032 421 96 10, www.ju.pro-senectute.ch

AVIVO – Fête de Noël, salle Saint-Georges à Delémont, jeudi 11 décembre.

Renseignements: M. André Milani, président AVIVO Jura, route de Domont 31, 2800 Delémont, tél. 032 422 28 57.

Voyages MDA

Cannes

«Perle de la Riviera»

Prestations: voyage en car, séjour à l'hôtel-résidence Le Floreal au centre-ville et à proximité de la Croisette, pension complète (boissons comprises), visites et excursions selon programme avec guide local, soirée niçoise.

Prix: Fr. 1665.– (MDA: Fr. 1565.–)

Dates: du 4 au 10 février 2004.

Chorges (Alpes du Sud)

Stage informatique

Prestations: voyage en car, séjour en Village-Club Vacances Bleues, pension complète (boissons comprises), 5 x 2 heures de cours informatique, excursions en demi-journées.

Prix: Fr. 1295.– (MDA: Fr. 1195.–)

Dates: du 7 au 13 mars 2004.

OFFRE SPECIALE

Croisière sur le Rhône

Prestations: 4 jours sur le Rhône de Lyon à Avignon à bord du luxueux *MS Rhône Princess*, en cabine à 2 lits pont principal; voyage en car et pension complète; confort et convivialité.

Prix: Fr. 695.– (membres et non-membres)

Dates: du 11 au 14 mars 2004.

Bourgogne insolite

Voyage de Pâques

Prestations: voyage en car, hôtel*** de caractère au centre-ville, petits-déjeuners et 6 repas, visites guidées et excursions: Saint-Fargeau, Guédelon, Sens, etc.

Prix: en préparation

Dates: du 8 au 13 avril 2004.

MDA VOYAGES VACANCES, place de la Riponne 5, case postale 373, 1000 Lausanne 17, tél. 021 321 77 60

Genève OCPA

Pour calculer les prestations auxquelles les bénéficiaires auront droit en 2004, l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA) doit connaître très précisément leur situation financière et personnelle. Petit rappel des éléments pris en compte dans ce calcul.

Votre situation a-t-elle changé?

Comme chaque année à pareille époque, l'OCPA est à la veille de calculer le montant des prestations de ses bénéficiaires pour 2004. C'est donc le moment de vous rappeler qu'il est indispensable d'informer l'OCPA d'éventuels changements intervenus dans votre situation, tant financière que personnelle, de manière que le montant de la prestation qui vous est versé corresponde bien à votre situation actuelle. Vous devez également informer l'OCPA d'éventuels changements intervenus dans la situation financière

ou personnelle des personnes prises en compte dans le calcul de la prestation.

Dans les semaines à venir, vous recevrez divers documents concernant notamment les montants des rentes auxquels vous aurez droit l'an prochain (rentes LPP, rentes étrangères, etc.). Vous recevrez aussi un relevé annuel de vos comptes bancaires ou postaux mentionnant le montant de votre fortune et les intérêts annuels.

Les éléments contenus dans ces différents documents sont très importants car ils sont susceptibles de modifier le montant

de la prestation qui vous est versé. Une augmentation de votre rente LPP, par exemple, peut produire une diminution de la prestation reçue de l'OCPA. A l'inverse, une diminution de votre fortune peut engendrer une augmentation de votre prestation.

Un changement de situation entraîne une mise à jour des prestations versées par l'OCPA et peut donner lieu à un versement rétroactif, mais aussi à une demande de remboursement. Toute prestation reçue indûment doit être restituée et il est important de savoir que l'OCPA n'en-

tera, en principe, pas en matière pour accorder une remise si un changement dans la situation du bénéficiaire, et/ou des personnes prises en compte dans le calcul de la prestation, ne lui a pas été communiqué. Soyez donc attentifs à envoyer à l'OCPA une copie des documents que vous recevrez prochainement pouvant avoir une incidence sur le calcul de votre prestation. Pensez à mentionner votre numéro de bénéficiaire.

Il sera également important de vérifier attentivement les montants figurant sur la décision des prestations 2004 que vous recevrez aux premiers jours de janvier de manière à vous assurer que les montants pris en compte correspondent bien à votre situation 2004.

Les collaborateurs et la direction de l'OCPA vous souhaitent de très bonnes fêtes et vous présentent leurs vœux les meilleurs pour la nouvelle année.

Genève

Cressy: santé pour tous

Il y a trois ans, les Genevois découvraient leur premier centre d'hydrothérapie, magnifique, baptisé Cressy Bien-Être. Mais l'ambitieuse aventure faillit rapidement tourner court pour cause d'endettement, Foyer Handicap ne pouvant assumer un tel investissement. En juin 2002, le Grand Conseil sauvait in extremis ce lieu de soins et de loisirs de la fermeture définitive en votant un crédit extraordinaire de 4 millions de francs pour son acquisition par les Hôpitaux universitaires de Genève. Après dix mois d'inactivité, le centre était à nouveau

accessible aux ayants droits en mai dernier, mais il continuait de manquer au grand public qui avait lui aussi pris goût à se relaxer dans les bulles.

Désormais, Cressy Santé – ainsi renommé – est ouvert aussi au grand public en fin de journée, du lundi au vendredi de 17 h à 21 h, et le samedi de 10 h à 18 h. En première partie de journée, il demeure réservé aux personnes handicapées et à mobilité réduite. L'accès grand public est limité à la mauvaise saison, soit jusqu'à fin avril 2004... de quoi oublier les frimas de l'hiver dans les

vapeurs d'eau. Cressy Santé, rappelons-le, comprend des installations d'hydrothérapie uniques à Genève: une piscine de 305 m² chauffée à 34° avec buses de massage, couchettes à microbulles, bassins bouillonnants ou à jets, un jacuzzi de 18 m², un bassin de rééducation, un bassin d'eau froide et une salle de repos. Dans un cadre d'inspiration tropicale, l'entrée (Fr. 20.-, Fr. 13.- pour les personnes handicapées, AVS/AI ou à mobilité réduite) donne également accès au sauna, au hammam et à l'odorium.

C. Pz

OCPA

Office cantonal
des personnes âgées
Route de Chêne 54
Case postale 6375
1211 Genève 6
Tél. 022 849 77 41
Fax 022 849 76 76
www.geneve.ch/social/ocpa

Accueil du public
(rez-de-chaussée)
de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h à 16 h

Valais

La crèche de Géronde



D.R.

La crèche de Géronde est devenue une véritable tradition.

■ **En famille ou seul, on monte à l'église de Géronde pour voir la crèche. Simple curiosité ou ferveur? Par cette tradition, les moniales invitent à partager la joie chrétienne de la Nativité.**

«**M**a Sœur, je vous apporte un petit ange de la part de ma maman qui fait de la céramique.» C'est ainsi qu'un petit garçon offrit aux sœurs, la figurine de l'ange du Seigneur qui se tient auprès de la sainte Famille. Et, chaque année,

lorsqu'elle prépare la crèche, la moniale pense à cet enfant, à ce cadeau qui témoigne des liens qui unissent la communauté des bernardines à la population.

Les âges de la vie

A Noël, l'Enfant est au centre de la scène, emmailloté et déposé dans cette crèche qui lui sert de berceau. Marie se penche sur Lui avec le geste tendre de la mère. Joseph semble pensif. Et l'âne et le bœuf sont à leur place dans l'étable, auprès du Nouveau-Né. Les bergers s'approchent de la sainte Famille. «Ce sont les pauvres qui, les premiers, ont été avertis par un ange de la naissance du Seigneur et qui sont venus l'adorer», rap-

pelle Sœur Marguerite; elle fait remarquer que les figurines représentent les différents âges de la vie. Et les Mages, ces sages venus de l'Orient, dont la piété populaire a fait un Noir, un Jaune et un Blanc, indiquent que la naissance de Jésus concerne toute l'humanité.

La moniale qui, chaque année, apporte une touche nouvelle,

confie avec un sourire lumineux: «C'est pour moi une grande joie de préparer la crèche de Noël qui rappelle la naissance de Jésus, Lumière du monde, qui a pris notre humanité.»

Françoise de Preux

»» Monastère des bernardines, sur la colline Géronde, près de Sierre, tél. 027 455 11 68.

Le partage de Noël

Depuis 17 ans déjà, une équipe de bénévoles, emmenée par Jean-Luc Ballestraz, organise chaque année un resto du cœur «pour ne pas laisser des gens passer seuls la fête de Noël». Lorsqu'à Martigny, pour la première fois, l'idée fut lancée, l'administration communale, les sponsors et les commerçants furent généreux et le réveillon réussit. Pascal Couchepin, alors président de la ville, vint en famille. «Et, chaque année, même depuis qu'il a été élu conseiller fédéral, il passe un moment avec nous.» Aujourd'hui, un peu partout en Valais des bénévoles organisent le repas de Noël, le 24 décembre dès 19 heures, avec

musique, animations et cadeaux. «Ces repas ont évolué dans le sens d'un partage et les familles viennent y passer un Noël différent», constate aujourd'hui Jean-Luc Ballestraz. A noter que, à Sion et Saxon, les restos organisent aussi un repas pour le Nouvel An. Et la tendance est de proposer, toute l'année, des repas hebdomadaires. Chaque équipe œuvre sur son terrain, dans des conditions différentes. A Charrat, par exemple, cette année, c'est la Protection civile qui organise, pour la première fois, le resto de Noël. Partout dans le canton, les bénévoles se réunissent longtemps à l'avance, afin que la fête soit belle.

F. P.

»» Restos de Noël:

Saint-Maurice, Maison de la Famille, tél. 024 486 22 33
 Martigny, Brigitte Moret, tél. 027 722 41 24
 Fully, A.-M. Roduit, Café de la Fontaine, tél. 027 746 16 06
 Saxon, Béatrice Monnet, Riddes, tél. 027 306 90 76
 Sion, Lucien Tauxe, tél. 027 322 80 66
 Réchy Chalais, Café des Chasseurs, tél. 027 458 10 98
 Sierre, Centre ASLEC, Cindy Quarroz, tél. 027 455 40 40
 Charrat, Dominique Gaillard, tél. 027 746 37 72

Pour tous renseignements, tél. 027 722 28 32.

■ Si vous êtes âgé de 50 ans et plus, vous sentez en forme et désirez travailler pour arrondir vos fins de mois ou pour ne pas rester inactif, les activités du Bureau 60 à Yverdon-les-Bains devraient vous intéresser.

Une agence de placement pas comme les autres



Le bureau yverdonnois est spécialisé dans les petits jobs.

Le Bureau 60 n'est pas une agence de placement, même s'il en a tout l'air, c'est une œuvre philanthropique, fondée en 1963. A l'origine, ce bureau s'occupait uniquement de personnes de 60 ans et plus. «Face à la récession de ces dernières années et à des licenciements massifs dans la classe d'âge de la cinquantaine, nous avons revu nos statuts. Depuis 5 ans environ, nous acceptons de nous occuper de personnes de 50 ans

et plus, souvent au chômage ou en préretraite», explique Jean-Pierre Viret. Cet ancien directeur commercial, âgé de 70 ans, dirige aujourd'hui le bureau de placement yverdonnois, spécialisé dans les petits jobs (aide au ménage, jardinage, bricolage, travail de bureau, petites traductions, comptabilité, etc.).

Le Bureau 60 se différencie néanmoins des agences de placement conventionnelles: «Nous sommes au bénéfice d'une auto-

risation de pratiquer le placement privé, souligne Jean-Pierre Viret. Nous mettons en relation nos membres, qui sont soit à la recherche d'un emploi, soit à la recherche d'un employé.» Toute personne peut devenir membre, il lui suffit de s'acquitter d'une cotisation annuelle de 30 francs. «Nos services sont gratuits, poursuit M. Viret. Pour ce qui est des modalités financières, le contact réussi, les deux partenaires en conviennent entre eux. Notre seule exigence en la matière est que le montant du salaire ne soit pas inférieur à 20 francs de l'heure et qu'en cas de déplacements, les kilomètres soient payés.» Un suivi des dossiers est assuré.

Actuellement, le Bureau 60 compte plus de 350 membres. «Les employeurs sont plus nombreux que les demandeurs d'em-

ploi!», affirme M. Viret. Ces employeurs sont souvent des personnes seules: par exemple, des veuves, qui ont besoin de quelqu'un pour s'occuper du jardin, des arbres, de certains bricolages, voire de leur comptabilité ou de leur correspondance. Seul – pour l'instant – à occuper ce créneau, le Bureau 60 limite son champ d'action à la région du Nord vaudois. «Mais nous n'avons déposé aucun brevet sur cette activité», sourit M. Viret, en rappelant la devise du Bureau: «Un service à votre service».

Marie-Thérèse Jenzer

»» Adresse: Bureau 60, rue des Pêcheurs 8, 1400 Yverdon-les-Bains, tél. 024 426 26 25 (permanence le mardi et le jeudi de 9 h à 11 h et répondeur). Site internet: www.bureau60.ch.

Jura bernois

Pro Senectute: nouveaux responsables

La fin de l'année coïncide avec un changement au sein de Pro Senectute Jura bernois. La responsable de l'animation depuis six ans, Claudine Steiner, ayant pris sa retraite et la palette d'activités proposées ne cessant d'augmenter, l'office sis à Tavannes a décidé de scinder

le poste en deux. Il a ainsi engagé au 1^{er} novembre deux personnes, chacune responsable d'un secteur d'activité. Geneviève Grimm-Gobat s'occupera principalement du domaine «Aînés + Sport». Olivier Jeannerat s'emploiera à étoffer encore l'offre d'animations diverses. **N. R.**

percevoir
écouter
comprendre



Test de l'audition gratuit



www.centrales-srls.ch

Centrale d'appareillage acoustique

Fournisseur agréé AI-AVS-AMF-SUVA • Audioprothésistes diplômés

• • • DBCOM

Bulle • Rue de Vevey 10
Tél. 026 913 90 66

La Chaux-de-Fonds • PL. du Marché 8a
Tél. 032 968 85 05

Hôpital • Rue de Chasseral 20
Tél. 032 967 24 65

Fribourg • Bd de Pérolles 7a
Tél. 026 322 36 73

Genève • Rue de Rive 8
Tél. 022 311 28 14

Lausanne • Passerelle du Grand-Pont 5
Tél. 021 312 81 91

Martigny • Av. de la Gare 11
Tél. 027 722 42 20

Neuchâtel • Rue St-Honoré 2
Tél. 032 724 10 20

Nyon • Rue de la Gare 2
Tél. 022 361 47 90

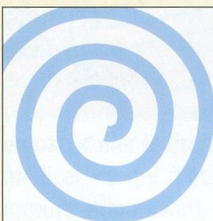
Orbe • Rue Sainte-Claire 9
Tél. 024 441 00 68

Payerne • Rue des Granges 24
Tél. 026 660 45 35

Sierre • Av. de la Gare 1
Tél. 027 456 44 50

Sion • Rue des Vergers 2
Tél. 027 322 70 58

Yverdon-les-Bains • Rue de Neuchâtel 40a
Tél. 024 426 23 05



LES CHARMES DU LÉMAN POUR VIVRE VOTRE RETRAITE OU CONVALESCENCE

Chacune de nos quatre résidences assure des services hôteliers et une assistance médicalisée de premier ordre, un personnel très attentionné, une ambiance chaleureuse et un cadre privilégié



Morges

Le Domaine de la Gottaz

Située à quelques minutes du centre ville, au cœur d'un vaste parc ombragé, cette ancienne maison de maître séduira la clientèle exigeante par son encadrement personnalisé de premier ordre.



Morges

Résidences en ville

Des appartements à deux pas des rues animées du marché, pour une retraite en toute indépendance avec le loisir de pouvoir partager des moments de convivialité.



Montreux-Territet

Résidence Le Bristol ****

Au cœur de la Riviera, ce cadre privilégié de convalescence ou retraite propose appartements privés et chambres de standing, piscine intérieure, fitness, physiothérapie et restaurant panoramique.



Ecublens

Résidence Bel Horizon

Une nouvelle façon de vivre sa retraite. Deux appartements où vous profiterez de votre chambre privée, tout en partageant les espaces de rencontres quotidiennes: cuisine, séjour et jardin offrant une magnifique vue.



Renseignements

Le Bristol et Résidences en ville
Georges Fortin 021 962 60 60 ou georges.fortin@bristol-montreux.ch

Le Domaine de la Gottaz et Résidence Bel Horizon
Anne Russi 021 804 01 11 ou gottaz@domaine-gottaz.ch

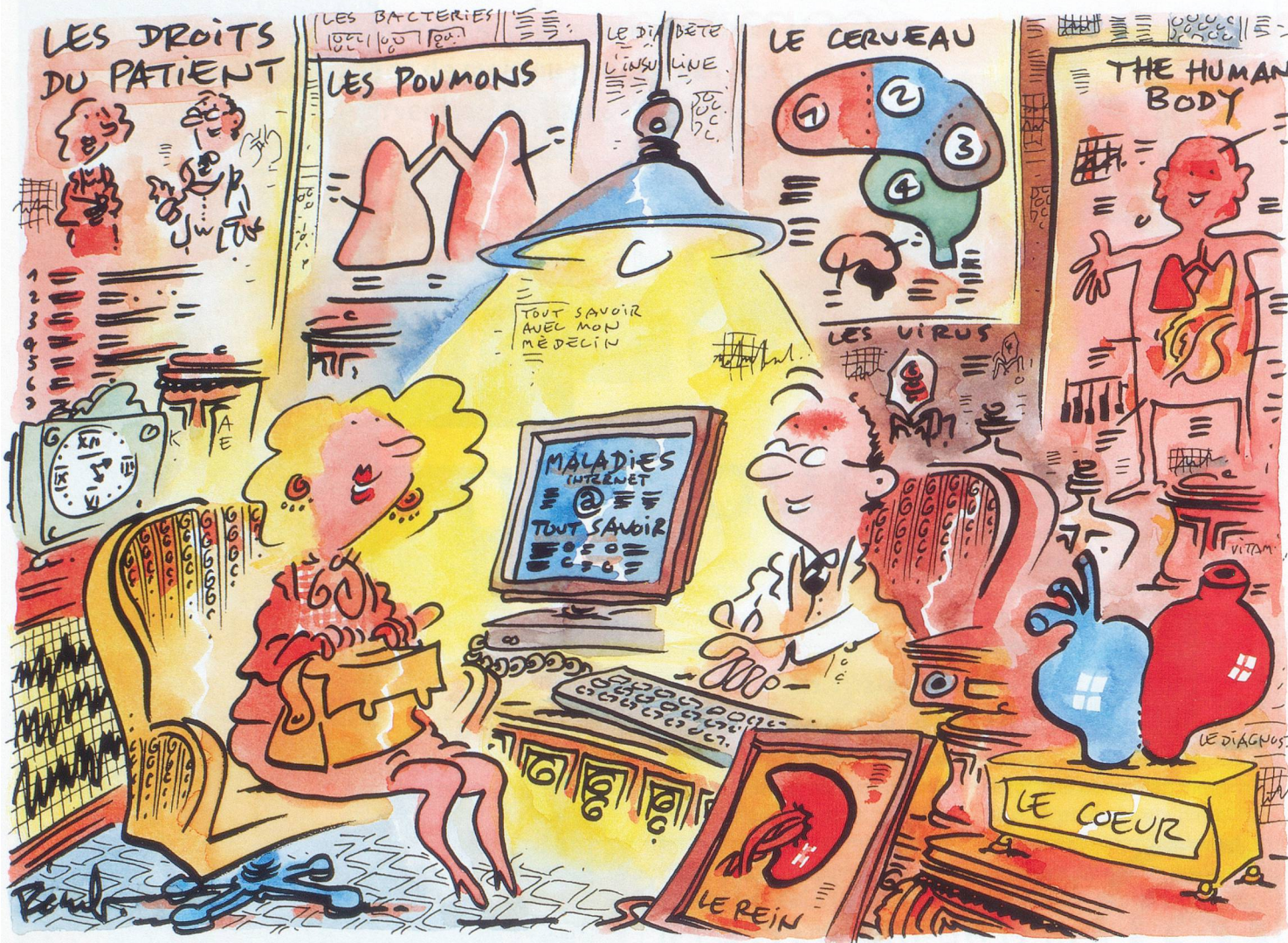
DEMANDE DE DOCUMENTATION

La Gottaz Le Bristol Résidences en Ville Bel Horizon

Nom _____ Adresse _____
Prénom _____ NPA/Ville _____
Tél. _____

Coupon à renvoyer à: Domaine de la Gottaz - Vergers de la Gottaz 1 - 1110 Morges

• • • DBCOM



Patients, vous avez des droits!

■ Mieux informé, plus critique, le patient d'aujourd'hui n'a plus avec son médecin les mêmes relations que par le passé. La loi lui garantit des droits dont il est de plus en plus conscient. Résultat: le médecin n'est plus sur un piédestal, ni l'unique détenteur du savoir. Le point avec Olivier Guillot, directeur de l'Institut de droit de la santé à Neuchâtel.

– Comment s'est développée la reconnaissance des droits des patients et par conséquent la relation patient-médecin? – Pendant longtemps, c'est tout le poids de la tradition médicale qui régissait cette relation. Le médecin était celui qui savait, celui qui avait la responsabilité de son patient, comme un père celle de son enfant. Il décidait du trai-

tement, sans nécessairement en informer le patient. Cette image très paternaliste a été remise en question depuis vingt ou trente ans, selon les pays. Plusieurs facteurs ont sans doute contribué à cette évolution. On peut mentionner un plus grand souci des droits individuels, que les gens ont revendiqué davantage, mais aussi certaines muta-

tions sociales, en particulier la perte de prestige de certaines professions, dont la médecine. Tout cela a fait d'une relation qui fonctionnait sur un mode vertical, une relation horizontale, de type contractuel, avec des pouvoirs partagés et une information qui doit l'être aussi. Autrement dit, deux partenaires à égalité, dont chacun doit écouter l'autre.

Cette évolution a progressivement été soutenue et encouragée par des mouvements de défense des droits des patients qui, à partir des années septante en Suisse, ont commencé à s'élever contre la toute-puissance de la corporation médicale. Petit à petit, ces droits ont trouvé leur place dans différents textes de lois.

– A quel niveau la Suisse se situe-t-elle dans le respect de ces droits ?

– Par rapport aux Etats-Unis ou à certains pays européens comme les Pays-Bas par exemple, ce mouvement est apparu chez nous assez tardivement. En revanche, nous sommes plutôt en avance sur la plupart des pays méditerranéens. Les mouvements de défense des patients ont pris naissance en Suisse alémanique, avant la Suisse romande, ce qui reflète une approche différente de la place du médecin. En Suisse romande, nous fonctionnions plutôt sur le modèle français, accordant un fort pouvoir au médecin, alors que la Suisse alémanique était plus influencée par le modèle allemand, dans lequel le corps médical n'a pas ces mêmes pouvoirs de s'autoréglementer.

– Au début de ces mouvements, quels droits étaient revendiqués en priorité ?

– En Suisse romande, depuis le début des années quatre-vingt, les revendications se sont cristallisées sur l'accès à l'information, en particulier le droit d'accéder à son dossier médical, ce qui n'était pas du tout dans les mœurs auparavant. Le droit d'obtenir des informations de la part du médecin ouvrait la voie à un autre droit, celui de décider et de choisir.

– Faut-il comprendre qu'auparavant, le patient n'avait pas son mot à dire ?

– Un certain nombre de principes figuraient notamment dans le droit fédéral privé. S'ils avaient été appliqués, cela aurait signifié qu'avant chaque traitement, un patient aurait dû donner son consentement. Pour le donner, il aurait dû être informé. Or dans les pratiques médicales, cela ne se faisait pas, les règles du jeu étant véritablement fixées par les médecins, comme elles l'avaient été pendant très longtemps sans que personne ou presque ne remette cela en question. En tant que patient, nous avons l'espoir que le médecin nous soigne, nous guérisse... Il y a tout un contexte psychologique qui favorise une certaine dépendance du malade, et qui explique aussi que pendant longtemps le modèle imposé par les médecins ait été peu contesté. Il a fallu ces mouvements de défense des patients pour

que les juristes, eux aussi, prennent conscience que les médecins se comportaient différemment de bien d'autres professions, en ne respectant pas un certain nombre de principes généraux admis en droit.

– Chaque canton a ses propres dispositions en matière de droits des patients. Une loi fédérale serait-elle souhaitable ?

– Dans ce domaine, le fédéralisme a ses limites, dans la mesure où les cantons ne sont pas entièrement libres de faire ce qu'ils veulent: ils doivent respecter un certain nombre de principes généraux qui découlent du droit fédéral, notamment du respect des libertés fondamentales, mais aussi du code civil. De ce fait, les dispositions cantonales sont relativement proches les unes des autres.

– Les dispositions actuelles sont-elles suffisantes ? Et sont-elles appliquées ?

– Les dispositions en Suisse romande me semblent suffisantes, excepté peut-être pour le canton du Jura où elles sont moins développées, mais où l'essentiel est cependant acquis. Actuellement, l'effort doit plutôt porter sur une meilleure application de ces lois. En effet, ce n'est pas parce que la loi prescrit certains comportements que les gens les adoptent immédiatement. De tels changements de pratique prennent beaucoup plus de temps qu'une réforme législative. Il faut le temps qu'une nouvelle génération de médecins prenne le relais. Les médecins qui ont suivi leur cursus d'études il y a vingt-cinq ou trente ans étaient formés dans une logique qui n'est plus celle d'aujourd'hui. Autrefois, ce qui primait, c'était de guérir absolument son patient; le respect de la volonté de ce dernier n'était pas considéré comme un élément important.

De la loi à la pratique

– Quels sont les droits principaux aujourd'hui garantis aux patients ?

– Je distinguerai trois catégories de droits. La première concerne un droit d'accès équitable aux soins. C'est la base, à savoir le droit, si l'on est malade, de recevoir des soins appropriés. Un deuxième droit lui est directement lié, soit la prise en charge des soins, de leur financement. Ce droit est garanti à travers l'assurance maladie obligatoire. La deuxième catégorie concerne le droit de décider, de choisir. Tout traitement devrait être une proposition faite par le médecin, qui peut être acceptée ou refusée par le patient. Ce droit de choisir ne va pas sans le droit d'être informé au préalable. C'est ce que l'on

Genève pionnière

En 1985, Vaud fut le premier canton romand à introduire dans sa législation des dispositions concernant les droits des patients... moins pour satisfaire aux revendications des mouvements de défense de ces derniers que pour se mettre en conformité avec certains arrêts du Tribunal fédéral. Ces dispositions sont intégrées dans la loi sur la santé révisée l'an dernier. Dans tous les cantons romands, les droits des patients font partie de la loi sur la santé... à l'exception de Genève qui a fait œuvre de pionnière avec le premier texte spécifique ne portant que sur les droits des patients. Il s'agit d'une loi datant de 1987, résultat d'une initiative populaire. Née des mouvements de défense des patients, cette loi était assez novatrice. Modifiée à une ou deux reprises, elle est toujours en vigueur... Cependant Genève élabore actuellement une nouvelle loi-cadre sur la santé, qui intégrera les droits des patients. A noter que Genève a également joué un rôle moteur dans le développement plus spécifique de la défense et de la promotion des droits des patients en psychiatrie, un domaine particulièrement sensible.

C. Pz

appelle le consentement libre et éclairé du patient. Tout traitement doit pouvoir s'appuyer sur l'accord du patient, en toute connaissance de cause. Enfin, la troisième catégorie de droits fondamentaux concerne la protection de la sphère privée, afin que les données médicales récoltées en cours de traitement ne se mettent pas à circuler tous azimuts. Il y a convergence entre ce droit du patient et un très ancien devoir professionnel du médecin lié à l'exigence déontologique, qui est bien sûr le secret médical. D'autres droits, plus secondaires, garantissent au patient, par exemple lors d'une hospitalisation, la possibilité d'avoir connaissance des règles de fonctionnement du lieu qui l'accueille, mais encore de maintenir des liens avec l'extérieur.

– Si l'un ou l'autre de ces droits n'est pas respecté, vers quelle instance le patient peut-il se tourner ?

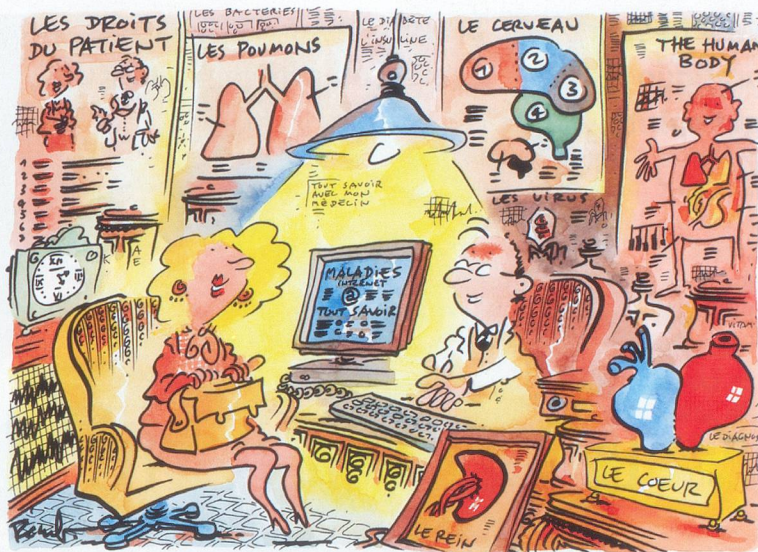
– Pour que ces droits puissent être appliqués, il faut en effet que les patients aient un moyen relativement simple de les faire valoir si besoin. Ils doivent pouvoir s'adresser à une autorité. Dans la majorité des cantons, il s'agit d'autorités placées sous l'égide de l'Etat et qui ont une mission de conciliation, ou de médiation. La plupart des litiges portent sur des problèmes de communication, de manque d'information, de malentendus, de refus d'accès au dossier médical, et il est préférable de les résoudre par un mécanisme de médiation plutôt que par la voie judiciaire.

– **Y a-t-il un nombre croissant de litiges, voire de cas d'erreurs médicales arrivant devant les tribunaux ?**

– Concernant les litiges qui peuvent être réglés par médiation, il semble que les organismes de défense des patients reçoivent de plus en plus d'appels. Mais il faut bien faire la distinction avec les actions en responsabilité, qui sont des cas plus sévères et qui ne concernent plus vraiment les droits des patients. Les demandes de procès en responsabilité pour erreur médicale augmentent aussi, ce qui ne signifie pas qu'il y a davantage de cas, mais que les gens sont plus sensibilisés, ils acceptent moins ce qui leur arrive.

– **Si les patients font réellement usage de leurs droits, celui par exemple d'obtenir un deuxième avis médical, cela pourrait-il encore augmenter les coûts de la santé ?**

– Je pense au contraire qu'un patient conscient de ses droits et qui les exerce sera un patient qui coûtera moins cher. Tout d'abord, cela dénote une certaine attitude de responsabilisation, de prise en charge, ce qui aura certainement un effet sur son état de santé. Par ailleurs, pour ce qui est de demander un second avis, si cela a un coût, je crois surtout que cela épargnera tous les frais des opérations qui n'étaient pas vraiment nécessaires. De plus, un patient qui veut décider de ce qui le concerne, qui veut être informé, manifeste une attitude critique qui peut amener le médecin lui-même à se poser davantage de questions avant de proposer un traitement. Diverses études semblent démontrer que des



patients mieux informés et n'acceptant pas tout ce que le médecin leur dit conduisent plutôt à des pratiques de soins moins dispendieuses.

– **Le patient a le droit d'être mieux informé par son médecin, mais il s'informe aussi de plus en plus par lui-même, en particulier sur internet. Outre le fait d'agacer certains membres du corps médical, cela comporte-t-il des risques ?**

– A mon sens, c'est indéniablement positif, à cette réserve près qu'il est parfois difficile de

déterminer la fiabilité des informations recueillies sur internet. La démarche d'aller ainsi en quête d'informations démontre que le patient souhaite se responsabiliser, prendre en charge sa maladie. Que cela agace certains médecins me paraît très secondaire. D'autres se réjouissent au contraire que certains de leurs patients, en particulier ceux atteints de maladies chroniques, en sachant parfois plus qu'eux, parce qu'ils se sont documentés à fond sur le problème qui les concerne. Cela ne peut qu'en-

richir la relation entre le patient et son médecin, ce dernier devant accepter qu'il n'est plus, comme par le passé, le détenteur unique d'un savoir. Il faut cependant comprendre que pour le corps médical, le respect de certains droits n'est pas toujours facile à admettre. Le choix d'un patient de mourir tranquillement, par exemple, ne correspond pas forcément aux valeurs qui ont été inculquées à son médecin.

Propos recueillis
par Catherine Prélaz

Ecoute et conseil

Active depuis plus de vingt ans en Suisse alémanique, l'Organisation suisse des patients (OSP) a ouvert il y a cinq ans une antenne romande à Lausanne. Infirmière consultante, Ursula Aubry relève un nombre d'appels en augmentation constante. «Il s'agit souvent de problèmes liés à des lacunes d'information de la part du médecin, mais aussi de réticences à fournir au patient son dossier médical, remarque-t-elle. Le patient n'a pas toujours non plus le réflexe de le demander, ce n'est pas encore tout à fait entré dans les habitudes.»

Responsable de cette antenne romande, Sylviane Herranz se réjouit que l'OSP soit reconnue par les autorités sanitaires comme un partenaire à part entière. «Le droit à l'information est dans l'intérêt de tous, y compris des médecins. L'installation de l'OSP en Suisse romande a été bien accueillie, du fait justement que nous menons plutôt une démarche

de partenariat que d'opposition.» Parmi les droits à défendre en priorité, Sylviane Herranz mentionne l'accès au dossier médical, mais encore le droit à un deuxième avis. «Les habitudes commencent à changer, auparavant bon nombre de patients avaient un peu le sentiment de trahir leur médecin.»

L'OSP conseille, informe, dirige le cas échéant les patients en difficulté vers les bonnes instances. «Aujourd'hui, de plus en plus de gens sont conscients de leurs droits et les défendent, y compris parmi les seniors», précise Ursula Aubry.

C. Pz

» Renseignements :

OSP, rue du Bugnon 21, 1005 Lausanne.
Tél. 021 314 73 88.

Le service de consultation téléphonique fonctionne le lundi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, le mercredi de 9 h à 12 h.